



Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, s'est réuni le 29 septembre 2025 à 19h00 au sein de la maison communautaire (Rue des Frères Lumière à Rioz) avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 18 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires - Titulaires présents ce jour : 34 – Suppléants avec voix délibérative présents ce jour : 4 - Procurations : 3 – Absents : 6

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21H

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 PRESENTS (dont 4 suppléants avec voix délibérative) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY - BOULOT : M. BEUGNOT, MME CHEVALIER - BOULT : M. GUIGUEN – BUSSIERES : M. BRENOT – CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX-LA-LOTIERE : M. BRENOT – CIREY : MME MOINE – CROMARY : M. VOYNNET - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE – MONTARLOT-LES-RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE-LES-CROMARY : M. VARIN - OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. HENRIOT – QUENOCHÉ : MME FERRAND – RIOZ : M. DEVILLERS, MME FILIATRE, MME STIVALA, MME THIEBAUD, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD - SORANS-LES-BREUREY : MME DEBUIRE – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : M. DESCHASEAUX - VILLERS-BOUTON : MME DEMANY – VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER.

3 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. PANIER - BOULOT : M. CHARBONNIER à MME CHEVALIER - RIOZ : M. MAINIER à MME FILIATRE

6 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

BOULT : MME TOUSSAINT-JULIEN – BUTHIERS : M. MAGNIN – LA MALACHERE : M. GIRARD - RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : M. GUIBOURG, MME VARIN

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

M. GERMAIN Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N25092936D

Objet : Présentation et approbation du RPQS 2024 du service de collecte des déchets

Dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public l'élimination des déchets (RPQS) doit être présenté et validé annuellement par la Communauté de communes (Voir rapport présenté en annexe au présent rapport).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ce rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et de faire un bilan annuel du service.

Les principaux indicateurs techniques du RPQS 2024 sont les suivants :

| Indicateur | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Evolution |
|-------------------------------------|--------|--------|---------|---------|---------|-----------|
| Nombre de levées de bacs OM | 81 766 | 80 732 | 83 265 | 77 823 | 76 984 | ↘ |
| Nombre de levées de bacs TRI | 96 317 | 99 365 | 109 357 | 111 906 | 116 357 | ↗ |
| Tonnages collectés en OM (tonnes) | 1625 | 1619 | 1581 | 1515 | 1511 | ↘ |
| Tonnages collectés en OM (Kg/hab) | 124,1 | 122,5 | 118,5 | 111,8 | 112,2 | → |
| Tonnages collectés en TRI (tonnes) | 663 | 681 | 709 | 706 | 715 | ↗ |
| Tonnages collectés en TRI (Kg/hab) | 50,6 | 51,5 | 53,2 | 52,1 | 53,1 | → |
| Moyenne du taux de refus en tri | 18,71% | 17,92% | 21,71% | 18,98% | 19,17% | ↗ |
| Composteurs nouveaux mis en service | 148 | 160 | 286 | 241 | 299 | ↗ |

Les résultats de l'année 2024 témoignent des évolutions dues à la mise en place de la gratuité du bac jaune et des évolutions de tarifs sur les bacs d'ordures ménagères (mise en place en 2022). Le nombre de levées de bacs d'ordures ménagères et les tonnages d'ordures ménagères poursuivent la baisse engagée depuis 2016.

Le nombre de dotations de composteurs augmentent consécutivement à la mise en place de l'obligation du tri des biodéchets à la source. A l'inverse, la qualité du tri diminue légèrement et les performances du tri restent inférieures à celles observées sur le SYTEVOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver le rapport d'activité joint sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes au titre de l'année 2024,**
- **D'autoriser la Présidente à notifier tous documents afférents.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.